

CONSEIL NATIONAL DES AGREMENTS ET CONTRÔLES

Consultation écrite du 17 au 23 janvier 2025

Dossier : 2025-CAC

Résumé des décisions prises

Le Président du conseil des agréments et contrôles (CAC) a décidé, sur la base du règlement intérieur des différentes instances de l'INAO, de consulter par écrit les membres du CAC pour recueillir leur avis sur quatre dossiers.

Cette consultation écrite s'est déroulée du 17 au 23 janvier 2025. Les membres consultés étaient au nombre de 40 et il y a eu 21 réponses. Le quorum a donc été atteint.

2025-CAC 102	<p>Le dossier soumis à l'avis des membres du CAC, était relatif à la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-6 version 08-02 portant sur les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneau. Une note résumant les principales modifications et ajouts proposés à cette décision était jointe à l'envoi.</p> <p>A la question : « <u>Quel est votre avis sur la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-6 version 08-02 ?</u> »</p> <p>Les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés :</p> <table><tr><td>Membres consultés :</td><td>40</td></tr><tr><td>Réponses reçues :</td><td>21</td></tr><tr><td>Suffrages exprimés :</td><td>21</td></tr><tr><td>FAVORABLES :</td><td>19</td></tr><tr><td>DEFAVORABLES :</td><td>0</td></tr><tr><td>ABSTENTIONS :</td><td>2</td></tr><tr><td>NUL :</td><td>0</td></tr></table> <p>Deux remarques sur la formulation du libellé du manquement des critères C3 et C45 ont été émises :</p>	Membres consultés :	40	Réponses reçues :	21	Suffrages exprimés :	21	FAVORABLES :	19	DEFAVORABLES :	0	ABSTENTIONS :	2	NUL :	0
Membres consultés :	40														
Réponses reçues :	21														
Suffrages exprimés :	21														
FAVORABLES :	19														
DEFAVORABLES :	0														
ABSTENTIONS :	2														
NUL :	0														

	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le C3, « Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante Obligatoire » remplacer par « Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante non conforme », en suivi et en habilitation dans le répertoire de traitement des manquements. - Pour le C45, « Sélection d'abats non autorisés » remplacer par « Sélection d'abats non conformes ». <p>Ces deux demandes de modifications seront prises en compte dans le document approuvé.</p>														
<p>2025-CAC 103</p>	<p>Le dossier soumis à l'avis des membres du CAC, était relatif à la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-2 version 08-04 portant sur les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des labels rouges Volailles fermières de chair (viandes de volaille et préparations de viande de volaille). Une note résumant les principales modifications et ajouts proposés à cette décision était jointe à l'envoi.</p> <p>A la question : <u>« Quel est votre avis sur la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-2 version 08-04 ? »</u></p> <p>Les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Membres consultés :</td> <td style="text-align: right;">40</td> </tr> <tr> <td>Réponses reçues :</td> <td style="text-align: right;">21</td> </tr> <tr> <td>Suffrages exprimés :</td> <td style="text-align: right;">21</td> </tr> <tr> <td>FAVORABLES :</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>DEFAVORABLES :</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTIONS :</td> <td style="text-align: right;">1</td> </tr> <tr> <td>NUL :</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> </table> <p>Une remarque sur la formulation du critère C167 a été émise ; il a été demandé de remplacer les termes « Distance de l'installation agrivoltaïque et le bâtiment d'élevage » par « Distance entre l'installation photovoltaïque et le bâtiment d'élevage ».</p> <p>Cette demande de modification sera prise en compte dans le document approuvé.</p>	Membres consultés :	40	Réponses reçues :	21	Suffrages exprimés :	21	FAVORABLES :	20	DEFAVORABLES :	0	ABSTENTIONS :	1	NUL :	0
Membres consultés :	40														
Réponses reçues :	21														
Suffrages exprimés :	21														
FAVORABLES :	20														
DEFAVORABLES :	0														
ABSTENTIONS :	1														
NUL :	0														
<p>2025-CAC 104</p>	<p>Le dossier soumis à l'avis des membres du CAC, était relatif à la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-4 version 08-03 portant sur les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Œufs et Poules. Une note résumant les principales modifications et ajouts proposés à cette décision était jointe à l'envoi.</p> <p>A la question : <u>« Quel est votre avis sur la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-4 version 08-03 ? »</u></p> <p>Les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Membres consultés :</td> <td style="text-align: right;">40</td> </tr> <tr> <td>Réponses reçues :</td> <td style="text-align: right;">21</td> </tr> </table>	Membres consultés :	40	Réponses reçues :	21										
Membres consultés :	40														
Réponses reçues :	21														

	<p>Suffrages exprimés : 21 FAVORABLES : 20 DEFAVORABLES : 0 ABSTENTIONS : 1 NUL : 0</p> <p>Une remarque sur la formulation du critère C131 a été émise ; il a été demandé de remplacer les termes « Distance de l'installation agrivoltaïque et le bâtiment d'élevage » par « Distance entre l'installation photovoltaïque et le bâtiment d'élevage ».</p> <p>Cette demande de modification sera prise en compte dans le document approuvé.</p>
<p>2025-CAC 105</p>	<p>Le dossier soumis à l'avis des membres du CAC, était relatif à la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-10 version 08-02 portant sur les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges « Palmipèdes gras » (canard mulard et oie). Une note résumant les principales modifications et ajouts proposés à cette décision était jointe à l'envoi.</p> <p>A la question : <u>« Quel est votre avis sur la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-10 version 08-02 ? »</u></p> <p>Les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés :</p> <p>Membres consultés : 40 Réponses reçues : 21 Suffrages exprimés : 21 FAVORABLES : 20 DEFAVORABLES : 0 ABSTENTIONS : 1 NUL : 0</p> <p>Une remarque sur la formulation du critère C94 a été émise ; il a été demandé de remplacer les termes « Distance de l'installation agrivoltaïque et le bâtiment d'élevage » par « Distance entre l'installation photovoltaïque et le bâtiment d'élevage ».</p> <p>Cette demande de modification sera prise en compte dans le document approuvé.</p>
	<p>Une remarque d'ordre général relative aux méthodes de contrôle des 4 DCC présentées au vote a été émise. Elle est relative à la présence de la conjonction de coordination « et » dans certaines méthodes de contrôle des 4 DCC, au regard des évolutions récentes des textes relatifs au contrôle. Compte tenu du fait que ce point doit être soumis au groupe de travail du CAC pour émettre un avis sur cette remarque, ce sujet sera traité lors d'une prochaine discussion des textes au sein du groupe de travail.</p>